

ADASEA 32 / Le Concours Général Agricole des pratiques agro-écologiques est organisé par l'ADASEA 32 et récompense les meilleures pratiques du point de vue agricole et écologique sur des prairies naturelles.

Appel à concourir 2022 sur Prairies et Parcours

Ce prix d'excellence agri-écologique sera décerné par un jury réunissant des experts agronomes, écologues, paysagistes et apicoles. Pour apprécier les qualités de chaque prairie, le jury s'appuie sur des indicateurs de végétation, et note ses différentes propriétés agro-écologiques : fonctionnalité agricole et écologique, productivité et saisonnalité, valeur alimentaire, souplesse d'exploitation, renouvellement de la diversité végétale, valeurs paysagère et patrimoniale. Ils notent également la capacité de l'usage agricole à valoriser et renouveler ces propriétés.

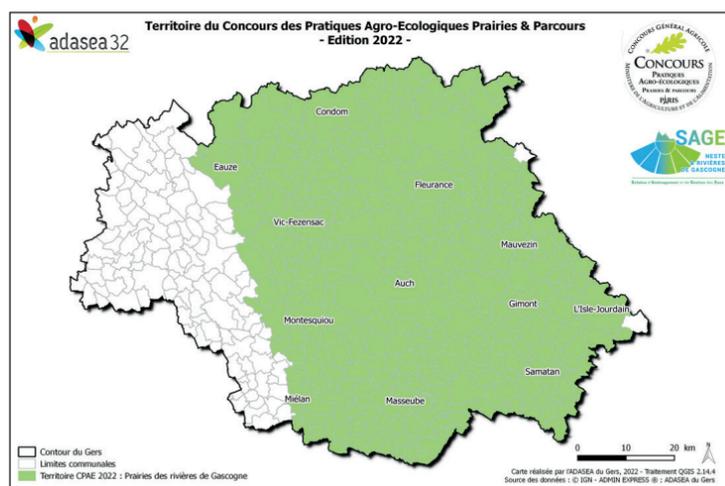
Comment y participer ?

Il faut être exploitant agricole et avoir au minimum 5 UGB sur l'exploitation. En 2022, le territoire ciblé est celui des « Prairies des rivières de Gascogne ». Ce territoire a été choisi en lien avec le SAGE « Neste et rivières de Gascogne » porté par le Conseil Départemental. Les prairies naturelles que vous souhaitez inscrire au concours doivent être humides ou inondables, le financement du concours étant assuré via le programme de gestion des milieux humides, soutenu par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le FONDS Européen FEDER et la Région Occitanie.

N.B. : Les prairies ne devront pas être fauchées ou pâturées avant le passage du jury, fin mai selon l'avancement de la végétation.

Retour sur l'édition 2021

C. Carsuzaa et M. Beurskens de Campagne d'Armagnac lauréats gersois de l'édition 2021 ont été primés au **Salon de l'Agriculture à Paris** en mars dernier. Ils ont remporté le 2^{ème} prix dans la catégorie « Fauche prioritaire pâturage secondaire - Humide ». Cette récompense est une belle reconnaissance pour le travail des éleveurs et pour le territoire.



Contact

Renseignements et inscriptions :
ADASEA du Gers au 05.62.61.79.50

